



**CTSD du 7 février 2019**

## **Déclaration préalable de l'UNSA Education**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD des Côtes d'Armor,

Nous commencerons ce CTSD en regrettant vivement que celui-ci se tienne le même jour que le CDEN, a fortiori lorsqu'y est rajouté le CTSD 2nd degré.

Nous souhaitons continuer à faire notre travail de représentants du personnel et ceci nécessite qu'un vrai dialogue puisse avoir lieu. Nous dénonçons fortement un fonctionnement académique qui de par la volonté de la rectrice shunte les prérogatives des CT départementaux pour le 2nd degré et il n'est pas question qu'il en soit de même pour le 1er degré. Au passage, nous remercions vos services pour la transmission des documents.

Notre pays souffre déjà beaucoup d'un management vertical qui méprise le dialogue social jusqu'à en faire un dogme, notamment pour les services publics. C'est pourquoi nous lutterons contre ce qui est mis en place progressivement et tenons à rappeler notre attachement aux instances départementales, essentielles. Pour cela il faut que nous puissions faire correctement notre travail de représentants du personnel dans l'intérêt des écoles et établissements du département, de leurs élèves et des personnels qui œuvrent au quotidien pour le service public d'Education.

Un petit coup d'œil dans le rétro pour se rappeler ce que disait notre Ministre lors de sa nomination :

« Mon ministère sera un ministère de soutien, de confiance. L'institution est là pour aider, pas pour contrôler. »

Tiens, cela ne correspond pas aux pressions subies par nos collègues pour les évaluations CP auxquelles nous nous opposons (nous soutenons les collègues), et encore moins à l'Education Nationale à la sauce bretonne qui est plutôt piquante tant dans notre académie la volonté de notre ministre a, semble-t-il, été inversée. De l'aide il n'est pas question mais alors que de contrôles en tout genre !

Dans son discours de passation, le nouveau ministre avait assuré « donner la liberté » aux acteurs du monde de l'Éducation nationale, et avait également promis qu'il n'y aurait « pas beaucoup de règles allant de haut en bas dans ce ministère ».

Pour information, 200 chefs d'établissement manifestaient hier devant le rectorat pour protester contre la gouvernance en cours dans notre académie, dite « macroniste », pardon je voulais dire verticale.

Tels étaient les mots de notre ministre, confiance est un mot qu'il affectionne d'ailleurs puisque cette année doit être votée sa loi dite « d'école de la confiance ».

Au vu de ce que nous subissons depuis sa nomination parler d'école de la confiance s'apparente à une provocation...

En tout cas pour nous, à l'UNSA-Education, qui ne jugeons jamais a priori mais sur des faits nous en serons bientôt à citer Wolinski : « nous n'avons jamais eu confiance en des gens qui veulent qu'on leur fasse confiance » et qui font tout le contraire de ce qu'ils disent, ajouterons nous.

En même pas deux ans, nous avons eu droit à un pilonnage en règle de la Fonction Publique et de ses agents. Quant à l'école publique, nous découvrons chaque semaine des annonces dans la presse, notre ministre ayant une conception du dialogue social bien particulière, il applique à la lettre ces quelques lignes de Camus : « Nous sommes lucides. Nous avons remplacé le dialogue par le communiqué ».

Notre ministre détricote tout ce qui a été fait, supprime tout ce qui n'irait pas dans son sens, et surtout il fait tout vite, sans aucune concertation, en méprisant les acteurs de l'école publique. L'exemple majeur étant la façon dont a été présentée la future loi de l'Education aux acteurs de l'école publique. Tiens, cela nous rappelle un peu, devrais-je dire beaucoup, la façon dont le projet académique a été « discuté ».

Et heureusement qu'il ne devait procéder qu'à des aménagements, qu'est-ce que cela aurait été autrement ! 15 à 16 mois après, le constat est terrible et ce n'est pas fini : notre ministre, grand illusionniste en chef, priorise le premier degré et met en place les CP-CE1 dédoublés avec suppression des PDMQDC, dispositif pourtant jugé intéressant par les acteurs du terrain. Ainsi donc, dans notre académie l'affichage est à 0 poste.

Cela se décline avec un - 14 postes, qu'il faut bien récupérer pour mettre en place ces fameux CP-CE1 dédoublés en Ille et Vilaine. Pour notre département, cela a aussi un coût, expression utilisée par notre administration dans ses documents préparatoires, de 7 postes. Il faut y ajouter 3 postes en moins de PDMQDC.

L'UNSA-Education demande depuis quelques années que la priorité donnée au bilingue soit prise en compte par une dotation spécifique en postes, ce n'est pas le cas et il y aura 5 ouvertures de classes bilingues.

Nous n'oublions pas le faible nombre de stagiaires dont bénéficie notre département, choix de notre rectrice, entre cette année et l'année prochaine additionnée, cela fait moins qu'en une seule année. Cela a aussi des conséquences puisque des postes de maîtres formateurs sont supprimés : 5,5 postes.

Evidemment, à l'UNSA-Éducation nous avons pleinement conscience de la démographie de notre département mais au vu du nombre de postes supprimés listés ci-dessus cette démographie est malgré tout bien prise en compte. Le manque de moyens dans la dotation explique que de nombreuses classes vont être fermées dans notre département, impactant fortement nos écoles rurales ou nos écoles primaires. Ceci afin de dégager de la marge pour ouvrir des classes dans des écoles qui le nécessitent... Alors oui, cela aurait pu être mieux et nous aurions ainsi évité cet effet boomerang redouté depuis plusieurs années et qui frappe les écoles primaires, dont un nombre conséquent avait fusionné ces dernières années. Nous regrettons ce manque de moyens qui entraînera la fermeture de classes dans certaines écoles alors que leurs effectifs ne le justifient pas. Le manque de moyens ne permettra pas non plus de prendre en compte la situation toujours bien difficile de nos enseignants référents. Nous évoquerons et défendrons les écoles qui, par les décisions qui seront prises, seront fragilisées, notamment lorsque certaines d'entre elles sont confrontées à la concurrence forte d'écoles privées, parfois sur la même commune.

Fermer un site sur un RPI n'est pas simple et cela remet en question un équilibre parfois difficile à trouver car répartir les élèves sur le terrain est moins aisé à faire que sur une feuille de papier, c'est d'ailleurs aussi vrai pour d'autres écoles où la fameuse moyenne après fermeture est parfois bien complexe à mettre en place dans la répartition des élèves par classe.

Nous n'oublions pas non plus que toutes ces classes fermées verront autant de collègues sans poste et au vu des directives nationales, cela aura un sacré effet sur le mouvement à venir...

Je poursuivrai par la création de 3 autres postes pour animation pédagogiques « école du socle ». Lors de la CAPD du 29 janvier, vous nous aviez indiqué qu'il ne s'agissait que d'un réseau pédagogique et qu'il ne fallait pas s'inquiéter.

Sauf que le 30 janvier, un amendement « surprise, surprise fort désagréable pour ne pas dire plus » était déposé : l'Article 6 quater (nouveau) de la loi Ecole de la confiance. Ce nouvel article issu de l'amendement n° AC501 déposé par Mme Rilhac, Mme Amadou, M. Le Bohec et M. Sorre instaure un nouveau statut d'établissement scolaire.

L'UNSA Education, est opposé à cet amendement, nous l'avons indiqué en CTA, nous le faisons de nouveau en CTSD.

Malgré une présentation portant une entrée pédagogique, l'amendement n'a qu'une vision administrative, qui plus est partielle, méconnaissant les réalités des écoles, collèges, et des communautés éducatives.

### **Des acteurs oubliés**

Tout d'abord, l'amendement ne prévoit en aucune façon de recueillir l'accord des communautés éducatives et de l'institution Éducation nationale mais seulement une décision du préfet sur proposition des collectivités pour créer un « établissement public des savoirs fondamentaux ». Il n'est pas envisagé de soumettre le projet à l'avis des conseils d'école et d'administration, pas plus que celui des instances de dialogue départemental que sont le CTSD et le CDEN. Même l'avis du Directeur académique des services de l'Éducation nationale n'y figure pas.

### **La vie des écoles et des collèges oubliée aussi**

Par ailleurs, l'amendement néglige des pans entiers de la vie des écoles et des collèges. Les Compétences sur le périscolaire et les agents municipaux ne sont pas dans le paysage. Seules les charges avant tout liées aux bâtiments, à l'équipement et au fonctionnement feraient l'objet d'une convention. Quid de l'organisation du périscolaire ? Quid des agents, en particuliers des Atsem pour l'école maternelle ?

### **Dans quel(s) lieu(x) ?**

La question du lieu n'est pas abordée. Il s'agirait de « regrouper les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le bassin de vie ». Mais il n'est pas indiqué si ce regroupement est seulement administratif ou physique. On ne sait même pas s'il regroupe toutes les classes du collège et des écoles concernées.

### **Et les personnels ?**

On ne sait pas non plus si les directeurs disparaissent lorsque plusieurs écoles sont concernées. En tout cas le texte n'en dit rien. S'ils disparaissaient, qui serait l'interlocuteur de proximité pour un établissement multi-sites ? Qui gèrerait dans ce cas le labeur quotidien des directeurs ? Appeler les parents d'élèves absents, commander les fournitures, relever le courrier, réunir les ESS, gérer les équipes... Comment les parents pourraient-ils accepter de ne plus avoir d'interlocuteur direct ?

La seule disposition prévue est de placer un directeur dans une fonction de « directeur adjoint » au chef d'établissement. Quelle plus-value pour ce directeur devenu, « directeur adjoint » si ce n'est l'assurance de multiplier les réunions. Ce qui vaut aussi pour les enseignants, avec la seule promesse de pouvoir « se répartir les tâches administratives avec l'équipe administrative du collège » ?

Cette perspective, non traduite dans la loi, laisse croire d'ailleurs qu'il y aurait toute une équipe disponible dans les collèges et avec les suppressions des personnels administratifs prévues, cela risque encore d'alourdir les tâches de ces derniers, et ajouter des responsabilités aux personnels de direction sans compensations.

Pour l'UNSA Education, l'objectif de cet amendement pourrait être de renforcer par un cadre juridique des dispositifs d'école du socle menés par certaines équipes ; en l'état, il contient tous les ingrédients pour briser ces dynamiques enclenchées aujourd'hui dans les territoires.

Si l'objectif est la généralisation à l'ensemble du système éducatif, pour le SE-Unsa, cela ne répond pas à la problématique de la direction et du fonctionnement de l'école.

Ce n'est d'ailleurs pas la réponse attendue par les personnels non plus. Au lieu de répondre aux défis de la direction, on la liquide en somme.

Cet amendement, désormais intégré au projet de loi, se donne toutes les chances de rater encore une fois le rendez-vous du progrès pour les élèves et les personnels.

(« Souvenons-nous du flop du projet des EPEP en 2007 que notre ministre, alors directeur de la DGESCO, a déjà connu »).

On comprend mieux maintenant les orientations de notre projet d'académie qui n'est en fait qu'un cheval de Troie de cet amendement.

L'UNSA Education s'opposera à toute nouvelle attaque en règle du service public d'éducation et appellera si nécessaire l'ensemble des personnels impactés à se mobiliser.

Au niveau national, le SE-UNSA ainsi que le SGEN-CDFT, le SNUIPP et le SNES FSU et la FCPE ont écrit aux députés leur demandant de retirer cet amendement.

Nous poursuivrons notre déclaration par un proverbe arabe à destination de notre ministre et de notre rectrice : « La confiance est la chose la plus difficile à obtenir et la plus facile à perdre. »

Lorsque c'est le cas, et les signaux sont presque tous au rouge, passée la méfiance peut alors survenir la défiance. L'UNSA-Education défendra bec et ongle le service public d'Education bien mis à mal par nos dirigeants, contrairement à leurs discours médiatisés et polissés qui disent tout le contraire. Elle porte notamment une attention particulière aux AESH qui doivent être titularisés.

Nous terminerons par la réforme actuelle du lycée concomitante avec une suppression massive de postes. L'UNSA-Education n'était pas a priori contre la réforme du lycée mais au vu des programmes et des conditions dans lesquelles celles-ci se fera elle vient de porter le message fort suivant : le ministère sabote sa réforme.

Il est important de rappeler que dès le début nous nous sommes opposés à la seconde heure supplémentaire.

Nous dénonçons les conditions dans lesquelles nos établissements du second degré de notre département et de notre académie vont faire leur rentrée prochaine et nous n'oublions pas les établissements professionnels !

Nous vous remercions de votre attention.